

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Sircée Pierre Toussaint, Gabriela Sonderegger, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Elvia Cambier

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2017
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **068-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'065'000.- pour la démolition et reconstruction du parking Vibert, la liaison souterraine des parkings Vibert et Sardaigne, la mise en conformité des structures du parking de Sardaigne et les aménagements urbains du périmètre Vibert-Sardaigne.

5. Délibération administrative **069-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement maximal de CHF 1'500'000.- TTC pour participer au coût de construction des liaisons « Genève-sud » L1-L2, réalisées par le Canton.

6. Délibération administrative **070-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 554'250.- pour le remplacement de véhicules et de l'acquisition d'une installation destinée au traitement des tags pour le service voirie, espaces verts & matériel, le service construction, entretien & sports et les pompiers de la ville de Carouge.

7. Délibération administrative **071-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de Medair pour son aide aux victimes de la famine au Soudan du sud.

### **Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motions

1 Motion **013-2016 R** : Charte d'aménagement du plan guide Carouge-Est.

9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
12. Questions

Le Président demande si le Conseil municipal a des remarques sur l'ordre du jour.

M. Calame a effectivement une observation qui concerne l'ordre du jour. Le mois de mars, traditionnellement, est propice à la célébration de la sacro-sainte automobile qui tient salon à Genève depuis des décennies. Par hasard ou par malice, Carouge s'associe à cette liesse en inscrivant à l'ordre du jour de ce soir trois objets chers à cette religion : la reconstruction d'un parking, le financement d'une route et l'achat de nouveaux camions. Les Verts espèrent que le mois d'avril permettra au Conseil municipal de fêter dignement la venue du printemps avec des délibérations sur des jardins publics, des rues piétonnes ou l'extension des pistes cyclables à Carouge.

Le Président a le regret d'annoncer le décès de Mme Bocquet, maman de M. Bernard Bocquet, conseiller municipal. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2017**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 février 2017.

Le procès-verbal est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. Walder :**

#### Bacs potagers partagés entre voisins

Depuis quelques années, l'Administration carougeoise reçoit de nombreuses demandes d'habitants souhaitant apporter plus de verdure en ville, principalement sous forme de potagers.

En novembre 2016, 4 futurs conseillers en environnement et communication au WWF-SANU qui se sont nommés « Les Carottes rouges » ont proposé d'accompagner – dans le cadre de leur formation – la mise en place de plusieurs bacs potagers urbains bio partagés entre voisins dès le printemps 2017. Ce projet répondant manifestement à une demande et bénéficiant d'un coût très bas (car leurs honoraires sont gratuits) a donc été accueilli favorablement par le Conseil administratif.

Au total, dès fin mars, une cinquantaine de bacs potagers urbains en libre-service seront répartis sur 4 sites choisis en fonction des espaces disponibles, des exigences des SIS et de façon à mélanger les publics : devant le bâtiment parascolaire à la rue des Pervenches, sur le square Montfalcon, à l'avenue de la Praille devant le centre de réfugiés et enfin devant l'école de la Vigne Rouge.

Pour chaque emplacement, au moins 2 habitants se sont portés volontaires pour devenir parrains/marraines afin de servir de relais pour les autres habitants intéressés. Une petite formation leur a été délivrée afin de connaître les tenants et aboutissants du jardinage biologique.

Des classes, notamment de l'école de la Vigne rouge, sont partie prenante du projet : elles pourront faire du jardinage et bénéficier d'animation de Terre des Hommes sur la thématique du droit à l'alimentation.

L'équipe des Carottes rouges ainsi qu'une représentante de Slow Food Genève tiendra un stand au marché de Carouge les samedis 25 mars et 1<sup>er</sup> avril de 10h à 13h afin de faire connaître le projet.

L'inauguration officielle aura lieu à la date du lancement de l'opération, soit le 6 avril à 17h00 au square Montfalcon.

Je rappellerai que ce projet vient compléter d'autres initiatives privées en cours sur notre territoire qui, ensemble, permettront d'augmenter l'offre pour les Carougeoises et Carougeois. Je relèverai les 50 bacs de la Fondation Emma Kammacher à la Fontenette qui seront posés avec le soutien de la Ville de Carouge, 50 bacs aux Moraines avec Large Scale Studios (Guillocheurs), des ruches et bacs avec Beeotop sur la parcelle de l'université à Pinchat ou encore un potager partagé pleine terre avec la Fondation Trajets à la Grande-Pièce.

#### La Voirie recycle.....un décor du 225<sup>ème</sup>

Stocké au fond de la halle du Service voirie, espaces verts et matériel depuis 2011, le morceau du décor prenait injustement la poussière depuis bien trop longtemps.

La mise en valeur de ce symbole emblématique de la commémoration du 225<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville de Carouge représentait un véritable défi mais celui-ci n'a pas effrayé plus que ça nos extrêmement compétents collaborateurs du service.

Installé de manière pérenne, à l'abri des intempéries, la réplique de la façade mesurant près de 8 mètres de hauteur domine désormais le centre de la halle du SVEM.

L'équipe des maçons a réalisé le socle en béton destiné à recevoir l'ouvrage.

Le montage spectaculaire des deux parties de la façade a été effectué par l'équipe de l'atelier menuiserie et les apprentis (maçon et menuisier) ont également apporté leurs compétences pour réaliser ce beau projet.

Un grand merci à toute l'équipe !

Nous invitons bien entendu les membres du Conseil municipal et toutes les personnes qui ont participé à cette magnifique fête du 225<sup>ème</sup> à venir se remémorer ce grand moment devant ce décor.

#### Organisation du Service des finances

Le Service des finances a décidé, lors du départ d'un collaborateur l'année passée, de repenser son organisation avant de repourvoir le poste.

Le but de cette réflexion était de pouvoir répondre à plusieurs besoins du service et de l'administration et notamment, la suppléance interne du chef de service, la polyvalence au sein du service ainsi que l'adéquation aux exigences légales et normatives toujours plus importantes, tout en maintenant un effectif stable.

Cette réflexion a débouché sur une organisation par pôles supervisés par un chef comptable, en charge de la coordination et validation des processus comptables.

Ainsi, lorsque vous verrez paraître une annonce pour un poste de chef comptable, ne croyez pas que notre estimé chef des Finances, Giovanni Di Stefano, nous quitte, il s'agit tout simplement d'étoffer son service par de nouvelles compétences en lien avec une organisation plus souple et efficiente et ainsi lui permettre de se consacrer davantage aux tâches liées à sa fonction.

#### Arrivée des livraisons à vélo depuis le marché et les commerces à Carouge

Grâce à une collaboration avec le Marché, les Intérêts de Carouge, l'association Caddie Service et la Ville de Carouge, les clients du Marché peuvent se faire livrer leurs courses à domicile tous les samedis depuis le 18 mars et ceux des commerces de Carouge pourront en bénéficier dès avril.

Efficaces et écologiques, les livraisons se font à vélo à assistance électrique pour la modique somme de CHF 6.-. Elles sont effectuées par des personnes en emploi de solidarité ou/et des étudiants.

La zone de livraison est étendue : outre Carouge, elle comprend les Acacias, Champel, Plainpalais, Jonction, Lancy, Onex, Veyrier, Malagnou, Frontenex et Vessy.

La Ville de Carouge contribue financièrement à ce service, car, outre l'aspect social, l'un des buts recherchés est de faire en sorte que les gens aillent faire leurs courses à pied, en vélo ou en transports publics plutôt qu'en voiture. Et ça marche ! En effet, sur les sites Caddie Service déjà en place, les statistiques ont montré un report modal des clients du transport individuel motorisé au vélo ou aux transports publics.

Pour le marché et les commerces, il s'agit d'une offre supplémentaire qui permet d'attirer de nouveaux clients.

Pour profiter de ce nouveau service, rendez-vous au stand « Caddie Service » de la rue Saint-Joseph tous les samedis de 8h à 13h30 ou directement depuis le commerce du centre dans lequel vous avez effectué votre achat, de 10h30 à 17h30 le samedi.

Pour faire connaître ce nouveau service, des flyers ont été élaborés et des chaises longues seront placées le samedi sur la place du Marché, vers le glacier, en invitant le client à se détendre et à profiter de sa journée car ses achats seront livrés à son domicile.

Pour rappel, deux sites de livraison existent déjà à Carouge : dans le centre commercial de la Praille – qui n'est pas tout à fait à Carouge mais qui livre les Carougeois – et dans celui de Cardinal-Mermillod.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

##### Projets Emploi Jeunes et Interface Entreprises de la Cité des Métiers : Recrutement en direct Spécial Carouge, le 29 mars 2017

Forts du succès rencontré lors de la précédente édition, j'ai le plaisir de vous informer que notre structure Projets Emploi Jeunes et Interface Entreprise de la Cité des Métiers unissent à nouveau leurs compétences pour organiser un « Recrutement en direct Spécial Carouge » le mercredi 29 mars 2017 à la salle des fêtes de Carouge.

Toutes les entreprises carougeoises agréées par l'OFPC pour former un apprenti ainsi que celles qui constituent le réseau de PEJ ont été invitées à participer à cet évènement. 18

d'entre elles seront présentes, dont la plupart sont carougeoises. L'employeur Ville de Carouge ne sera pas en reste avec 6 places proposées dans les domaines suivants :

- Employé de commerce ;
- Mécanicien VL ;
- Conducteur PL ;
- Maçon ;
- Horticulteur ;
- Informaticien.

Un espace individuel permettra aux représentants des entreprises de s'entretenir avec les candidats, prêts et motivés à entrer en formation, venus de tout le Canton. Au terme de cette journée, les entreprises pourront recontacter les candidats les plus convaincants pour les inviter à un stage ou à un entretien plus approfondi.

Pour les places proposées par la Ville de Carouge, ce seront les formateurs internes accompagnés de membres du Service des ressources humaines qui recevront les jeunes candidats.

Parallèlement, tous les jeunes habitants de Carouge âgés de 16 à 19 ans (soit environ 1000 personnes) ont été invités par courrier personnel à venir se préparer à cette rencontre dans le cadre de 3 mercredis après-midis de permanences spéciales à PEJ. Ceux qui le désiraient ont ainsi pu rédiger lettre de motivation ciblée et un CV actualisé, et préparer l'entretien d'embauche. Une quinzaine de jeunes ont pu découvrir le service à cette occasion et environ 300 jeunes sont attendus à la salle des fêtes mercredi prochain.

Le recrutement en direct a déjà fait ses preuves en permettant à de nombreuses entreprises de rencontrer ceux qui sont ensuite devenus leurs apprentis, tout en réduisant le temps consacré à l'étude des dossiers de candidatures.

Ce partenariat privé/public Etat/Communes permet à chacun de développer son réseau et de découvrir les atouts d'une collaboration avec les professionnels de la formation à la Ville de Carouge et des services de l'Etat concernés. C'est une belle vitrine pour PEJ et plus largement pour la Commune, dont plusieurs services sont sollicités.

De plus, ce sera l'occasion de vivre un moment privilégié que nous nous réjouissons de partager avec tous les acteurs de la formation et les jeunes.

#### Action « Jeunes et impôts »

L'action « Jeunes et impôts », mise en place en 2015, rencontre depuis lors un vif succès. Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans domiciliés sur la commune. Ils ont tous reçu début mars une carte d'invitation.

Les travailleuses sociales du Service des affaires sociales sont à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôts. L'objectif premier de ces permanences est de permettre à ces jeunes d'être à terme autonomes dans cette tâche. Elles permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention concernant les petits crédits et les habitudes de consommation. De plus, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôt, se retrouvent non seulement avec des dettes car ils sont taxés d'office mais peuvent aussi être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux comme les bourses d'études ou les subsides d'assurance maladie.

Cette année, c'est à nouveau trois permanences qui sont organisées au Service des affaires sociales, dans le courant du mois de mars. Deux ont déjà eu lieu le mercredi 15 en soirée et le samedi 18 mars toute l'après-midi. Ce sont déjà 42 jeunes qui ont pu bénéficier de cette prestation. Une dernière séance aura lieu le mercredi 29 mars de 18h à 21h dans les bureaux du Services des affaires sociales. N'hésitez pas à relayer cette information autour de vous.

### **Communications de Mme Lammar :**

Une fois n'est pas coutume, Mme Lammar n'a pas de communications spécifiques.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 22 février 2017 (délai au 18 avril 2017)

Comme indiqué par le courriel du 2 mars 2017, la décision suivante est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Participation au financement du spectacle « La Saga des géants » de la compagnie Royal de luxe

Pour les détails, le Président remercie les conseillers municipaux de se référer à l'onglet ACG de CMnet.

#### Dates des séances du Conseil municipal de décembre 2017

Après étude des différentes variantes, le Bureau a décidé l'anticipation de la séance du Conseil municipal au mardi 19 décembre au lieu du jeudi 21 et du Bureau au mardi 12 au lieu du jeudi 14. Merci d'en prendre note.

#### Courrier du Théâtre des Amis

Le Conseil municipal a reçu une copie d'un échange de courriers entre la Mairie et le Théâtre des Amis. Il a décidé de ne pas en donner lecture, mais les courriers peuvent être consultés sur CMnet. Par ailleurs une commission de la Culture est d'ores et déjà prévue pour évoquer à nouveau la question de ce théâtre.

Mme Zuber indique que le groupe PLR demande que soit donnée lecture du courrier de l'association du Théâtre des Amis ainsi que de la réponse du Conseil administratif. Il lui semble que la fermeture d'un des trois théâtres de la commune est un événement suffisamment important pour nécessiter cette lecture. De plus, l'association a expressément demandé que soit donnée lecture de son courrier. Il s'agit d'une question de respect et de reconnaissance du travail qui a été fait pendant vingt-trois ans par ce théâtre dont la renommée dépasse largement les frontières de la commune de Carouge. Le groupe PLR espère qu'une majorité du Conseil municipal soutiendra sa demande.

Le Président rappelle que selon l'alinéa 4 de l'article 13 du règlement du Conseil municipal : « Lorsqu'un membre du Conseil municipal demande la lecture d'une correspondance dont le bureau avait renoncé à faire donner lecture ou inversement, le président fait procéder à un vote immédiat. Si la proposition recueille l'assentiment de la majorité des membres du Conseil municipal présents, le secrétaire donne lecture de la lettre. »

Au nom des Verts, M. Maulini appuie la demande de lecture de ce courrier. Le sujet est trop important pour que les courriers soient simplement mis sur CMnet.

M. Monney signale que le parti socialiste souhaite aussi que soit donnée lecture de la lettre du Conseil administratif qui figure sur CMnet.

Le Président met aux voix la demande de lecture de ces courriers.

**La demande de lecture de ces courriers est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

Dès lors, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

*Courrier recommandé de M. Raoul Pastor à l'attention de M. Alain Etienne, Président du Conseil municipal*

Carouge, le 27 février 2017

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Nous vous prions de trouver ci-joint la copie de la lettre que nous avons adressée ce jour à Mme Stéphanie Lammar. Nous vous prions de bien vouloir en donner lecture lors du prochain Conseil municipal. Il nous apparaît en effet important que les élus carougeois soient mis au courant des raisons qui ont obligé l'association du Théâtre des Amis à prendre la plus douloureuse des décisions.

A travers vous, nous remercions tous ceux qui ont œuvré pour nous permettre d'exister pendant ces vingt-trois années. Vous avez permis l'engagement de quelque 1'300 artisans et artistes de théâtre. Vous avez ainsi permis de lutter contre le chômage et la précarité dans notre profession et offert au public un lieu culturel où il s'est reconnu et qu'il a fréquenté avec une assiduité jamais démentie.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'assurance nos plus cordiales salutations.

Raoul Pastor

*Lettre recommandée de M. Raoul Pastor à Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative*

Carouge, le 27 février 2017

Madame la Conseillère administrative,

Cette lettre fait suite au courriel puis au courrier qui vous ont été adressés le 4 février 2017 et auxquels vous n'avez pas jugé utile de répondre, même par accusé de réception. Ce silence est assassin pour l'avenir du Théâtre des Amis. Il conclut un *annus horribilis*.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, vous nous avez menés de retard en retard, prenant toutes les largesses en ce qui concerne vos services et nous imposant des délais léonins. Nous avons répondu à toutes vos demandes, aussi ingérables soient-elles. Vous avez émis des objections inadmissibles quant à notre travail.

Il ne s'agit pas de savoir si vous nous donnez beaucoup, comme le dit Mme Chaix, ou peu d'argent. Il s'agit de regarder comment et à quoi nous l'utilisons et quels sont nos résultats en comparaison avec ceux qui sont beaucoup plus subventionnés.

Notre théâtre a aussi des spécificités dont vous n'avez tenu aucun compte. Vous n'avez eu aucun égard pour notre humanité et notre santé. Vous avez prolongé les incertitudes et créé

l'angoisse au sein de notre personnel. Vous avez pris des libertés au regard des règlements que vous avez vous-mêmes promulgués. Mon directeur technique, Jean Jenny, cherche du travail et mon administratrice, Isabelle Cassanelli, pleure, au sens propre, tous les jours la fin annoncée d'un théâtre qui fait partie de sa vie. Vous êtes cependant les premiers à prétendre vous soucier et défendre le bien-être des employés. C'est pour le moins paradoxal.

Lorsque j'ai annoncé ma démission, nous vous avons proposé une transition en douceur et le nom d'un successeur. Vous n'y avez trouvé que des inconvénients. Ne nous mentons pas, je vous en prie, les documents sont là. Si nous avions signé la convention sans vous annoncer mon départ, ce fameux article 11 concernant la nomination d'un nouveau directeur n'y aurait pas figuré. Il a été ajouté a posteriori. Notre désir de transparence est fort mal payé.

Cette situation prolongée péjore notre travail et altère le moral d'une équipe qui, depuis vingt-trois ans, a tout donné pour ce théâtre et, de fait, pour la ville de Carouge.

Votre mutité lors de ces dernières semaines vient corroborer une attitude qui, en désespoir de cause, amène l'association du Théâtre des Amis à fermer définitivement cette institution le 31 décembre 2017.

M. Lionel Chiuch, à qui nous avons confié la direction et l'avenir du théâtre, se sent lui-même peu enclin à assumer une succession que vous avez rendue trop difficile alors qu'elle demandait des conditions optimales. Il a essayé de vous joindre, sans que vous donniez suite à son appel. Reprendre le Théâtre des Amis est une opération délicate qui demande des garanties car le directeur s'engage personnellement et financièrement, comme vous le savez. Il nous a informés qu'il vous écrirait lui-même à ce sujet.

Nous aurions voulu remercier nommément tous ceux qui, pendant près d'un quart de siècle, ont permis et soutenu cette merveilleuse aventure. Mais la liste est infinie – le public bien sûr, mais aussi les élus, les magistrats, la population et les commerçants carougeois. Ce théâtre était le leur.

Vous savez comme moi que, pendant près de deux décennies, les rapports entre le Théâtre des Amis et le Conseil administratif ont été plus que cordiaux. Ils se sont cependant détériorés en 2013 pour les raisons que vous savez et que nous avons largement évoquées – je m'en réserve les détails. Nous en payons aujourd'hui les conséquences et tous ici, membres de l'association, employés, artistes et public, pensons que si vous aviez vraiment tenu à la pérennité du Théâtre des Amis, vous auriez agi autrement. Cependant, rassurez-vous, il n'y aura aucune pétition. Nous connaissons suffisamment les crises d'urticaire qu'elles vous occasionnent.

Il n'en demeure pas moins que votre attitude s'apparente davantage à une mesure punitive envers l'enfant terrible de Carouge – pardonnez mon manque d'humilité – qu'à une quelconque volonté de dialogue.

C'est avec une immense tristesse que je vous prie de croire, Madame la Conseillère administrative, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Raoul Pastor

*Courrier de M. Lionel Chiuch à Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative*

Le 27 février 2017

Madame Lammar,



Au-delà même de son histoire, le Théâtre des Amis se caractérise par son exigence artistique et la fidélité de son public. En reprendre les rênes relève donc à la fois de l'honneur et du défi, ce dont j'avais parfaitement conscience lorsque Raoul Pastor m'a proposé de lui succéder à la direction.

Si j'ai accepté sa proposition avec enthousiasme, ce dernier n'en restait pas moins tempéré par la conscience des responsabilités qu'entraîne un tel engagement. Ce n'est qu'avec votre soutien entier et total, celui de la commune, que la transition pouvait s'effectuer dans les meilleures conditions. J'ai eu plaisir à en discuter avec vous et à constater que nous étions d'accord sur ce point. Je me tenais donc prêt, comme vous l'aviez envisagé, à rencontrer les représentants de la commune et la commission culturelle afin d'exposer mon projet. J'ai également tenté de vous contacter pour une rencontre plus informelle. Si je n'ai pas insisté, c'est que la situation avait évolué (délai trop juste pour mettre sur pied une seconde partie de saison) et qu'il me semblait plus approprié que le dialogue se poursuive entre vous et l'association, interlocuteur plus légitime d'un point de vue décisionnel.

De mon côté, dans l'état actuel des choses, je ne peux que constater que des garanties indispensables – je pense notamment à la reprise des baux pour les locaux mais aussi aux garanties financières nécessaires pour établir des contrats avec les compagnies – ne sont pas réunies pour envisager une reprise viable et sereine du Théâtre des Amis. Je le regrette et j'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter de vive voix. Dans tous les cas, je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Lionel Chiuch

*Courrier du Conseil administratif adressé à M. Jean-Marie Crettaz, président, M. Raoul Pastor, directeur, M. Lionel Chiuch, directeur désigné, Mme Véronique Revaz, Théâtre des Amis.*

Carouge, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Madame, Messieurs,

Par la présente, je fais suite au nom du Conseil administratif à vos dernières correspondances, à votre courriel de ce midi ainsi qu'au courrier de M. Lionel Chiuch reçu également ce jour.

Vous n'êtes pas sans ignorer l'existence de vacances au mois de février. J'étais par conséquent absente, ce qui explique le délai de réponse à votre courrier du 4 février. Je me permets donc de joindre ma réponse à votre missive qui devait partir hier.

Comme le mentionne ma lettre du 28 février ci-jointe, le Conseil administratif peine à comprendre les motifs qui vous incitent à vouloir arrêter votre activité fin 2017. En effet, il n'a pesé aucune menace sur votre subvention à ce jour. Je vous saurais donc gré de bien vouloir m'en préciser les raisons.

En tout état de cause, il paraît très étonnant de penser qu'il ne serait plus possible d'organiser la deuxième partie de la saison 2017-2018 ou de ne plus rien organiser du tout dès 2018. En effet, l'année dernière, c'est au mois de juin que le Conseil municipal a validé le principe du renouvellement de la convention avec le Théâtre des Amis, puis a voté en novembre la subvention 2017. Théoriquement, vous ne pouviez pas savoir ce qu'il adviendrait de votre subvention 2017-2020 jusqu'en juin 2016. La saison 2016-2017 a néanmoins pu être organisée.

En l'espèce et pour rappel, nous avons appris en décembre 2016 qu'un changement majeur pour votre institution interviendrait fin 2017, soit la succession de M. Raoul Pastor. Ce changement implique que c'est M. Chiuch qui devrait porter le projet du Théâtre des Amis dès 2018. Il est dès lors légitime que le Conseil administratif souhaite rencontrer M. Chiuch, que ce dernier soit partie prenante à la convention puisque cette dernière doit s'étendre jusqu'en 2020 et qu'il puisse se présenter devant la commission Culture du Conseil municipal.

Par ailleurs, il est important de relever que dans aucun de nos courriers ni au cours de nos discussions nous n'avons remis en cause ni le travail du Théâtre des Amis, ni son avenir qui nous paraît très important pour notre commune. Du reste, afin de ne pas mettre en péril le Théâtre des Amis, nous avons décidé que la subvention 2017 serait dans tous les cas versée, convention signée ou pas.

Surpris et quelque peu choqués de la procédure adoptée pour la succession de M. Pastor, sans que cela ne remette en cause le choix de M. Chiuch, nous avons en outre souhaité que la convention prévoie certains principes lors des changements de direction. Ces principes nous paraissent totalement raisonnables et sont exigés par presque toutes les collectivités publiques. Nous avons toujours été à disposition pour une rencontre et pour trouver une solution.

En outre, il était prévu que le Conseil administratif rencontre M. Chiuch. Ce dernier a tenté de joindre la soussignée sauf erreur le vendredi 10 février 2016, lui laissant un message lui indiquant qu'il allait la rappeler, ce qu'il n'a pas fait. Ce n'est qu'hier que la soussignée a joint M. Chiuch afin de convenir d'un rendez-vous, ce qui était – il est important de le rappeler – prévu et ne constitue nullement une volonté de passer par-dessus l'association du théâtre des Amis comme Véronique Revaz l'a relevé dans le courriel de ce jour.

A ce propos, vous choisissez aujourd'hui, dans ce même courriel, de reprocher à la Commune de vouloir rencontrer M. Chiuch alors même que vous nous reprochiez de ne pas le voir dans votre correspondance du 27 février. Par ailleurs, vous écrivez que M. Chiuch hésite à reprendre votre institution, ce qui ressort également de son courrier, ce qui n'exclut donc pas une reprise alors que vous écrivez dans la même lettre que vous voulez fermer votre théâtre définitivement au 31 décembre 2017.

Le Conseil administratif avoue ne plus savoir quel est le souhait du Théâtre des Amis. Nous avons planifié une audition de M. Lionel Chiuch lors de la commission Culture du 6 avril prochain à 20h00. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer de la suite que vous entendez donner à cette proposition.

Enfin, vous avez choisi de transmettre votre dernier courrier au Conseil municipal. Afin que ce dernier ait en sa possession tous les éléments, le Conseil administratif lui transmettra également tous nos échanges épistolaires.

Pour conclure, le Conseil administratif ne peut que déplorer la tournure que prennent les événements alors qu'il lui paraissait si simple de discuter avec le successeur de M. Raoul Pastor, de s'assurer de sa vision pour le futur du Théâtre des Amis, de signer la convention moyennant quelques ajustements et de parier sur l'avenir de cette institution.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil administratif,  
Stéphanie Lammar

Mme Lammar souhaite apporter une précision suite à la lecture de ces courriers.

Il semble au Président qu'il n'y a pas de débat suite à la lecture d'un courrier. Le Président passe donc au prochain point à l'ordre du jour...

M. Pastor, présent dans le public, se lève et interrompt le Président. Il n'a pas été donné lecture de ce qui a été répondu depuis lors. C'est de l'enfumage. C'est scandaleux.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas d'intervention du public durant le Conseil municipal.

*M. Pastor sort de la salle du Conseil municipal.*

Le Président demande si le Conseil municipal autorise Mme Lammar à donner une information. Il constate que c'est le cas.

Mme Lammar s'est pliée au règlement, qui ne l'autorisait pas à intervenir. Elle voulait spécifier que ces quelques courriers faisaient suite à une série d'échanges de correspondances et de rendez-vous avec le Théâtre des Amis, que deux courriers ont par la suite été échangés, dont celui auquel M. Pastor vient de faire mention, et que tous ces échanges épistolaires seront mis sur CMnet en vue de la séance du 6 avril. En effet, comme l'ont relevé certains conseillers municipaux plus tôt, l'affaire est suffisamment importante pour qu'elle soit traitée en commission Culture du Conseil municipal, que les conseillers municipaux puissent avoir tous les éléments, prendre le temps d'analyser ces derniers et discuter tranquillement de la situation. Mme Lammar précise encore que le Conseil administratif ne sait toujours pas si le théâtre participera à cette séance.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 068-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 2'065'000.- POUR LA DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PARKING VIBERT, LA LIAISON SOUTERRAINE DES PARKINGS VIBERT ET SARDAIGNE, LA MISE EN CONFORMITÉ DES STRUCTURES DU PARKING DE SARDAIGNE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS DU PÉRIMÈTRE VIBERT-SARDAIGNE**

Mme Lammar introduit le sujet. Celles et ceux qui étaient membre du Conseil municipal en 2014 se souviennent peut-être qu'ils avaient voté une délibération visant à lancer deux appels d'offres d'honoraires d'étude et de réalisation afin d'agrandir le parking Vibert, le relier à celui de Sardaigne et aménager le secteur. Il faut savoir que la dalle du parking Vibert est aujourd'hui dans un état déplorable. Les camions, à l'exception des bus, ne peuvent plus emprunter l'avenue Vibert depuis déjà plusieurs années, au vu du danger que représente la vétusté de la dalle, raison pour laquelle un panneau au début de l'avenue Vibert interdit l'accès aux camions sur ce tronçon. La réflexion entamée depuis 2011 vise à profiter de la réfection obligatoire de la dalle pour agrandir le parking Vibert d'un étage et le relier au parking de Sardaigne. Ainsi, on créera environ 220 places de parking supplémentaires permettant de compenser les places supprimées en surface et l'on évitera que les voitures rentrent dans le Vieux Carouge pour s'y parquer. Les visiteurs pourront donc rentrer par le parking Vibert, rejoindre par le sous-sol le parking de Sardaigne et sortir à pied en plein centre du Vieux Carouge sans engorger le trafic dans le Vieux Carouge. Parallèlement au parking, ce crédit inclut les études de réaménagement du secteur, dont la place de Sardaigne, y compris une possible couverture de cette dernière comme l'avait demandé le Conseil municipal. L'appel d'offres a donc été lancé et deux bureaux de mandataires ont été désignés comme lauréats, à savoir l'association Ott & Uldry Sàrl et T Jundt pour le pilotage de l'étude et

réalisation des installations de parking, et le bureau d'architectes-paysagistes ADR pour le pilotage de l'étude et réalisation des aménagements du secteur Vibert-Sardaigne. Vu la complexité du dossier, ces prestations de mandataires-pilotes ont dû être complétées par des prestations de mandataires spécialisés sur appels d'offres permettant au service construction, entretien et sports et au service de l'urbanisme de constituer le dossier qui est soumis ce soir au Conseil municipal. Le but de cette procédure est de lancer l'étude maintenant, pour présenter par la suite un crédit de construction début 2019 et engager les travaux à l'été 2019. Il est donc proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'065'000.- pour l'étude visant la démolition et reconstruction du parking Vibert, la liaison Vibert-Sardaigne, la mise en conformité du parking de Sardaigne et la réalisation des aménagements urbains du secteur Promenades-Vibert-Sardaigne.

A noter que, sur ce montant de CHF 2'065'000.-, il y a CHF 91'726.- « d'activation de prestations effectuées par le personnel communal ». Derrière ces mots un peu barbares se cache la procédure qui a été expliquée et votée au Conseil municipal lors du budget 2017. Pour rappel, il s'agit d'intégrer 5% du montant total pour couvrir les coûts en ressources humaines affectées spécifiquement aux délibérations. Il s'agit de la première délibération qui prévoit cette procédure, laquelle n'avait pas été prévue pour la délibération sur le théâtre de Carouge car, au vu du montant en jeu, 5% représentaient une somme très importante. Mme Lammar tenait donc à relever ces CHF 91'000.- spécifiquement prévus dans la délibération, conformément à ce qui avait été discuté et décidé lors du budget 2017.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet, après avoir rappelé que les interventions doivent se limiter à dire en quelques mots pourquoi les conseillers municipaux prennent ou non en considération le projet.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes Commissions Réunies.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi considère que faire ce parking souterrain est effectivement une bonne chose. Il faut savoir qu'à l'origine, le quartier des tours était destiné à ne plus avoir de circulation. Aujourd'hui, on va enterrer des parkings, ce qui est une bonne chose. Des 40 tonnes et des bus vont passer au-dessus, tout cela en lien avec les projets du PAV et les problèmes de circulation qui vont peu à peu croître dans le secteur. Il faut le faire, mais il est important de ne pas dire simplement qu'il s'agit de créer un accès de mobilité douce au PAV : il y aura aussi de la circulation motorisée. A cet égard, il semble important de ne pas exclure – et c'est une recommandation que M. Baertschi fait à la Toutes commissions réunies – la possibilité d'avoir un jour un passage de voies ferrées sur le boulevard des Promenades. Par ailleurs, M. Baertschi ne sait pas quel est le propriétaire du bien-fonds. C'est peut-être la commune, mais il faudra être attentif à la relation avec la Fondation immobilière de la ville de Carouge qui loue les places. Il serait souhaitable d'avoir des éléments de réponse en commission à ce sujet

Mme Uldry remercie le Conseil administratif d'avoir pris en compte la motion PLR relative à la couverture de la place de Sardaigne. Le groupe PLR souhaite que la motion soit jointe aux documents en possession des conseillers municipaux.

Au vu de l'importance du projet, M. Monney pense qu'il serait bon de prévoir deux séances de commission. En effet, il y a passablement d'intervenants et de questions à traiter.

Le Président indique qu'il est prévu une double commission.

M. Calame tient une petite comptabilité des parkings que crée la ville de Carouge, soit depuis la nouvelle législature 410 places nouvelles (220 + 110 + 80). Reste toujours ouverte la question de savoir ce que la commune fera de ces espaces après leur désaffectation comme garages automobiles. Il serait intéressant que, d'une manière ou d'une autre, la commission ait une information sur les différentes activités qui se passent dans des parkings désaffectés en Europe. M. Calame prend pour exemple la ferme urbaine souterraine qui ouvre ses portes dans la région parisienne sur 3'000 m<sup>2</sup> de parking désaffecté ou encore les expériences de champignonnières. Ce serait l'occasion d'entendre des personnes compétentes dans le domaine. Par ailleurs, il souhaite que les conseillers municipaux aient l'opportunité, sous une forme ou une autre, de visiter le parking Vibert actuel. Il a essayé d'y entrer mais l'accès est fermé. Il serait intéressant de voir quel est le potentiel de ce parking et d'avoir un peu connaissance de ce lieu souterrain et secret.

M. Prod'hom recommande que soit fourni à la commission un projet qui date de la fin des années 1980 et qui prévoyait une liaison du rondou jusqu'à la bibliothèque. Il serait intéressant d'avoir ce projet pour voir les cheminements, etc.

M. Barro rebondit sur les propos sur l'éventuelle future désaffectation des parkings. Premièrement, ces parkings seront sans doute utiles pour offrir des places en compensation de celles que la commune souhaite supprimer dans le Vieux Carouge. A ce sujet, M. Barro souhaite que la commission ait une information sur le nombre de places dans les différents futurs parkings qui sont déjà comptabilisées pour remplacer les places en surface. Par ailleurs, concernant le projet d'aménagement par le bureau mandataire ADR, il est important que la commission puisse avoir une vision claire des traitements de surface qui auront lieu, en rapport avec la commission qui sera tenue sur le Vieux Carouge, car les deux sont liés. Enfin, il faut que la commission puisse avoir une vision globale sur le traitement de la place de Sardaigne et les autres aménagements aux alentours.

Dans la continuité des interventions de MM. Baertschi et Barro, Mme Marti souhaite que la commission puisse avoir une vision très large des flux de circulation dans cette zone, à quelques kilomètres à la ronde et non pas seulement à 100 mètres à la ronde.

Concernant la désaffectation de ces parkings, M. Voignier relève que ces derniers sont actuellement largement utilisés. Il recommande de renseigner la commission sur les pistes qui sont envisagées quant aux endroits où seraient mis les véhicules qui utilisent aujourd'hui ces parkings, après leur désaffectation. Les places de parc du parking Vibert sont utilisées par des habitants carougeois, toutes les places sont utilisées actuellement, il ne s'agit pas d'un parking fantôme et donc il ne s'agit pas de voitures fantômes. Il ne suffira pas de distribuer 300 macarons. M. Voignier suppose qu'une réflexion a été menée sur le sujet et souhaite que la commission en soit informée.

**5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 069-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT MAXIMAL DE CHF 1'500'000.- TTC POUR PARTICIPER AU COÛT DE CONSTRUCTION DES LIAISONS « GENEVE-SUD » L1-L2, REALISEES PAR LE CANTON**

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération a déjà été annoncée à l'aide de deux communications. Les membres du Conseil municipal ont aussi été invités par la Direction générale des transports le 1<sup>er</sup> mars dernier à une soirée d'information intercommunale destinée aux conseillères et conseillers municipaux. Cette délibération porte sur une participation de la ville de Carouge, au même titre qu'une participation est demandée

également aux villes de Lancy, de Bardonnex et de Veyrier ainsi qu'aux deux communes concernées par ces routes, Troinex et Plan-les-Ouates, afin que le tronçon routier L1-L2 – qui remplace ladite « voie Cottier », tronçon historique prévu notamment pour réduire le trafic à travers le rondou de Carouge – puisse se faire dans les meilleures conditions, c'est-à-dire en partie enterré afin d'éviter les nuisances sur les communes de Troinex et Plan-les-Ouates. Ces dernières ont interpellé les communes précitées pour qu'elles les aident à réaliser ce tronçon dans les meilleures conditions. Suite à de nombreuses discussions, la ville de Carouge et les autres communes ont accepté de participer au financement du projet. Le montant de la participation de la ville de Carouge est de CHF 1'500'000.-. La commune de Troinex a déjà voté un crédit de CHF 2'200'000.- et la commune de Bardonnex un crédit de CHF 1'100'000.-. Plan-le-Ouates, Lancy et Veyrier devraient participer pour un total d'environ CHF 10'000'000.-. Dans les « décide » de la délibération, le Conseil administratif a inscrit que cette participation ne se fera qu'en cas de soutien des deux communes concernées. Le Conseil municipal de Troinex a donné à l'unanimité son soutien, mais il faudra aussi le soutien de Plan-les-Ouates qui est en négociation avec le canton sur l'ampleur de la partie enterrée. Par solidarité intercommunale, pour préserver la campagne genevoise mais aussi parce que des conséquences positives sont espérées en ville de Carouge de par la réduction du trafic sur le rondou, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'entrer en matière sur la délibération et d'accepter *in fine* ce soutien intercommunal à la création du tronçon routier L1-L2.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme Mobilité Aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame relève que, s'agissant d'un dossier assez touffu, le groupe des Verts a pu regarder certaines pièces mais pas toutes. Il serait intéressant de savoir si, comme beaucoup d'autres grands aménagements routiers, notamment le CEVA, on associe les liaisons L1-L2 à une voie verte qui passerait au même endroit ou en parallèle.

M. Baertschi remarque qu'il s'agit d'une décision pragmatique et qui est dans l'intérêt de Carouge. Cela dit, le plan qui a été remis aux conseillers municipaux indique des diminutions de trafic, en l'état actuel. Il faut être conscient qu'avec l'urbanisation et l'augmentation de la population, on n'ira vraisemblablement pas vers des diminutions de trafic mais plutôt vers moins de bouchons. M. Baertschi voulait juste faire cette mise au point par rapport à ce projet qui est raisonnable.

Au vu des considérants, Mme Marti souhaite que l'ATE soit invitée en commission, pour obtenir sa vision de cette route, en lien avec ce qui est affirmé – les baisses de trafic, les nuisances environnementales, etc.

Concernant la fiche de mesure n° 17, Mme Molinari souhaite que la commission ait une explication détaillée sur le choix que Carouge préconise entre les deux tracés B et C, avec la préférence pour le tracé C. Le dossier est effectivement très touffu et il faudrait pouvoir bien s'arrêter sur ce point et avoir des informations sur les derniers échanges avec le canton.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 070-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 554'250.- POUR**

**LE REMPLACEMENT DE VEHICULES ET DE L'ACQUISITION D'UNE INSTALLATION DESTINEE AU TRAITEMENT DES TAGS POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS & MATÉRIEL, LE SERVICE CONSTRUCTION, ENTRETIEN & SPORTS ET LES POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE.**

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération a été annoncée lors des discussions budgétaires. En effet, le Conseil administratif avait annoncé à la commission du Domaine public qu'il proposerait une délibération pour remplacer plusieurs véhicules qui sont en bout de course ou ne répondent plus aux besoins. Cette délibération inclut huit véhicules, dont six pour le service voirie, espaces verts et matériel (pour la voirie et les espaces verts), un pour le service construction, entretien et sports (pour la patinoire) et un pour les pompiers. Tous ces véhicules ont été choisis sur des critères économiques et sur des critères liés à l'utilisation mais aussi sur des critères environnementaux. C'est ainsi qu'ont été privilégiés les véhicules électriques et les véhicules hybrides lorsque l'électrique ne répondait pas aux besoins, et en dernier lieu des véhicules à essence ou à diesel mais respectant les normes les plus strictes en matière environnementale. A noter que les modèles diesel qui figurent dans la liste sont des véhicules dont on ne peut pas trouver un modèle équivalent qui fonctionne à autre chose qu'au diesel, raison pour laquelle le modèle diesel a été retenu, étant précisé encore une fois que ces véhicules répondent aux normes les plus contraignantes, ce qui – pour autant que les contrôles soient crédibles – devrait garantir un minimum de conséquences pour l'environnement. M. Walder relève ensuite que toutes les indications liées aux prix ont été données aux conseillers municipaux. Puis il communique une information qui lui a été demandée concernant le véhicule des pompiers. Environ 40% du prix ne concerne pas le véhicule lui-même, mais les équipements spéciaux liés au véhicule et qui sont nécessaires pour pouvoir répondre aux urgences et aux besoins. Pour le reste, M. Walder est prêt à répondre – pour autant qu'il le puisse – aux questions des conseillers municipaux si le Conseil municipal décidait de discuter immédiatement de la délibération.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Barthassat n'a pas d'autre proposition, mais les questions qu'il souhaite poser pourraient engendrer un renvoi en commission.

Le Président ayant relevé que la seule alternative à une discussion immédiate est un renvoi en commission, M. Barthassat posera ses questions au cours de la discussion immédiate.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier remercie le SVEM pour les documents qui ont été fournis aux conseillers municipaux. Ils ont été fournis dans l'esprit de ce que le groupe PLR avait demandé l'année passée, c'est-à-dire une présentation de chaque véhicule remplacé et une note expliquant comment les véhicules ont été choisis. Par ailleurs, le groupe PLR avait fait un amendement l'année passée pour que le véhicule de la police municipale soit hybride. M. Voignier se réjouit de constater que ce véhicule arrivera au mois de mai et que le futur véhicule des pompiers sera aussi hybride. Il remercie le SVEM d'avoir opté pour cette voie-là et il votera la délibération avec grand plaisir.

Concernant les deux « goupils », M. Monney constate que leurs heures de service sont à 2'020 pour l'un et à 1'547 pour l'autre. Il y a donc 500 heures de différence entre les deux véhicules. L'un est-il plus usé que l'autre ? La durée de vie maximum est-elle de 2'000 heures ?

M. Walder répond que, pour tout véhicule, il n'y a pas un nombre d'heures d'utilisation maximum mais un mélange entre le nombre d'heures d'utilisation, le nombre de kilomètres parcourus et le nombre d'années parce qu'un véhicule qui dort dans un parking pendant vingt-cinq ans, même s'il n'a jamais été utilisé, devient obsolète. Cela dit, il y a des véhicules qui, étonnamment, après cinquante ans roulent toujours ...

M. Barthassat a des questions concernant la machine pour nettoyer les tags. Il a lu dans le *Vivre Carouge* qu'une société s'occupait d'enlever les tags et qu'elle faisait un excellent travail. Il voit que la commune achète maintenant une machine, pour enlever les tags également sur les immeubles privés. Le rôle de la commune est-il aussi de nettoyer les tags sur les immeubles privés dans le Vieux Carouge ? Il lui semblait que la Fondation du Vieux Carouge s'en occupait. Si elle ne le fait plus, il sait que la ville de Genève propose aux propriétaires privés, y compris les Carougeois, de souscrire à des assurances qui coûtent entre CHF 300.- et CHF 400.- par année pour que des sociétés viennent nettoyer les tags. La ville de Carouge a-t-elle pensé à cette solution, puisqu'elle a apparemment internalisé le programme de nettoyage des tags ? D'ailleurs, comment s'est faite cette internalisation ? Apparemment, la société qui était mandatée s'est plainte qu'un de ses employés avait été démarché par la ville de Carouge. Est-ce le rôle d'une commune de démarcher les employés d'une société ? M. Barthassat ne le pense pas. Et, dans le futur, la ville de Carouge pense-t-elle proposer aux privés de souscrire à une assurance, pour ne pas enlever les tags sur les immeubles complètement gratuitement – ce qui n'est pas, d'après M. Barthassat, le rôle d'une commune ?

M. Walder souligne d'abord que le programme anti-tags mis sur pied ne se limite pas au Vieux Carouge mais concerne tout Carouge. Si le Vieux Carouge a bénéficié d'un certain traitement de faveur grâce à la Fondation du Vieux Carouge, dans le reste de Carouge il n'y avait personne pour enlever les tags sur les bâtiments privés, qui constituent quand même 80% ou 90% de l'environnement des habitants. Beaucoup de propriétaires privés n'avaient pas un grand intérêt à enlever de façon régulière les tags. Ainsi, pendant les douze ans que M. Walder a habité à la rue des Noirettes, il a vu quotidiennement, matin et soir, un magnifique crocodile tagué devant chez lui. L'objectif est d'embellir le quotidien des gens, tout en sachant que la commune dépense beaucoup pour nettoyer les rues, pour entretenir des bacs de fleurs et des espaces verts, mais que rien n'était fait pour nettoyer les murs visibles depuis l'espace public. Ces deux dernières années, un montant d'un peu plus de CHF 100'000.- était inscrit au budget pour enlever les tags, y compris sur les bâtiments privés. Le résultat a été très apprécié. Le Conseil administratif a proposé l'année passée – proposition qui a été discutée lors des débats budgétaires liés au domaine public – de renoncer à la sous-traitance, parce qu'il fallait faire des économies. L'entreprise externe travaillait de manière extrêmement professionnelle, mais le Conseil administratif a donc proposé d'internaliser le nettoyage des tags. Le travail sera peut-être un peu moins efficace mais il se fera à moindre coût, sachant aussi que les équipes de la voirie pourront être organisées pour le faire de la façon la plus appropriée possible. Cette internalisation a été proposée au Conseil municipal, avec une réduction de plus de CHF 100'000.- dans le budget. Elle était soumise bien sûr à l'acceptation de l'achat de cette machine qui permettra d'enlever les tags. A titre personnel, M. Walder recommande fortement de maintenir le programme anti-tags, lequel permet un embellissement général de l'environnement pour la grande majorité des habitants de Carouge. Pour ce qui est de la souscription à une assurance, convaincre chaque propriétaire privé de signer un contrat a un coût, et il suffit que deux ou trois propriétaires ne le signent pas pour qu'une rue entière ne ressemble plus à grand-chose. Plusieurs communes ont opté,



comme la ville de Carouge, pour un enlèvement systématique de tous les tags visibles depuis la rue. Quant à la société qui était mandatée, il y avait un contrat pour une année, qui a été renouvelé pour une deuxième année. Le Conseil administratif y a mis fin dans les délais usuels. Le collaborateur de cette société, pour des raisons que M. Walder n'a aucune envie de dévoiler ici, avait fait part à la ville de Carouge depuis un certain temps déjà de son souhait de travailler pour la commune. Il n'a pas été démarché, c'est lui-même qui est venu en parler à la ville de Carouge, laquelle n'avait pas de poste ouvert à ce moment-là. Lorsque deux postes ont été remis au concours l'année passée, il a postulé, il a suivi la procédure ordinaire de recrutement, il a été mis en concurrence avec quelques dizaines d'autres candidats et il a eu le poste parce qu'il est extrêmement professionnel. M. Walder précise encore que cette personne habite à Carouge et, comme cela a été demandé au Conseil administratif, les habitants de Carouge, à compétences égales, sont privilégiés lors d'un recrutement.

Contrairement à M. Voignier, ce n'est pas avec grand plaisir que Mme Marti votera l'acquisition de véhicules qui, en 2017, fonctionnent encore au diesel, à l'essence et elle allait dire au nucléaire, alors qu'il existe des alternatives – mais ce n'est pas le sujet de la présente discussion. En revanche, elle souhaite savoir, puisque la moitié des véhicules et machines fonctionnent au diesel, si une réflexion a été faite sur l'utilisation du biodiesel, qui est fabriqué dans la région à partir d'huile de friture et qui peut être mélangé au diesel.

M. Walder précise d'abord que tous les véhicules diesel de la commune sont approvisionnés à hauteur de 7% par du biodiesel. Ce sera bien sûr aussi le cas pour ces nouveaux véhicules. En raison du type d'activités des véhicules, il n'est pas indiqué d'aller au-delà de ce pourcentage parce que cela ne permettrait pas d'atteindre une température de moteur suffisante pour garantir une bonne combustion du biodiesel et nécessiterait d'augmenter la fréquence des intervalles de maintenance. Si à l'avenir les progrès technologiques permettent d'aller au-delà de ce pourcentage, la commune ira bien sûr immédiatement au-delà.

Concernant le programme anti-tags, M. Baertschi abonde dans les sens de M. Walder. Il était président de la Fondation du Vieux Carouge quand ces contrats ont été lancés. Tout ce qui a été dit est exact, on ne peut pas obliger les gens à souscrire à ces contrats. M. Baertschi note par ailleurs que, pour une fois, la commune offre une prestation aux propriétaires de petits immeubles, en particulier au centre de Carouge, auxquels elle demande de payer notamment des taxes de terrasse – il était intervenu sur ce sujet lors du précédent Conseil municipal. Il relève en outre que si la commune allait dans le sens proposé par M. Barthassat, les frais de nettoyage des tags seraient répercutés sur le loyer des locataires. Enfin, des communes notamment en France pratiquent ce qui est proposé aujourd'hui. M. Baertschi tenait à relever que les choses ont changé à Carouge depuis que le Conseil administratif a pris ces décisions.

M. Calame remarque que la description de cet outil d'hydrogommage est très... Disons qu'il invite les conseillers municipaux à la lire. Il a déjà fait part dans un autre cadre de sa préoccupation par rapport à l'usage de cet appareil sur des maçonneries et des éléments en pierre qui ne supportent pas l'hydrogommage. Il sait que des réglages peuvent être faits. Il faut savoir que, parallèlement à l'enlèvement des tags, il y a une forte incitation à utiliser des matériaux tels que des peintures à la chaux ou à re-dégager les pierres de façon à ce qu'elles ne se détruisent pas derrière les revêtements étanches, ce qui serait le cas avec des peintures plastifiantes qui sont très pratiques pour les hydrogommeurs mais très mauvaises pour les bâtiments. M. Calame se réjouit donc que la commune ait un Monsieur Propre ou un Monsieur Anti-tags spécialisé qui puisse prendre en considération ces spécificités.

M. Walder précise qu'il n'y aura pas un Monsieur Propre mais des Messieurs-dames Propres, non seulement parce que le service voirie et espaces verts compte des femmes dans ses rangs, mais aussi parce que plusieurs personnes seront formées. Le budget prévoit en effet une somme pour la formation de plusieurs collaboratrices et collaborateurs. Le souhait n'était

pas d'engager une personne unique pour ce projet mais d'avoir plusieurs personnes. Elles seront toutes sensibilisées aux différents matériaux et aux limites d'utilisation de cette machine.

La question de M. Barbuzzi porte sur le véhicule lourd qui, à CHF 183'500.-, est le véhicule le plus coûteux parmi ces nouvelles acquisitions. Certes, le camion qui va être remplacé a vingt ans d'âge, mais son kilométrage est très faible. Quel est le motif de ce remplacement ?

On souffle à M. Walder que l'âge est le principal critère. Vingt ans d'âge pour un véhicule qui est très souvent utilisé, même s'il fait relativement peu de kilomètres parce que le territoire de la commune n'est pas très étendu, posent des problèmes. M. Walder ne saurait dire exactement de quels problèmes il s'agit, mais il peut dire que la commune remplace les véhicules avec parcimonie. En 2011 et 2012, au début de la prise de fonction de M. Walder, le Conseil administratif proposait des délibérations de plus de CHF 1'000'000.- pour le remplacement de véhicules. Aujourd'hui, la commune procède aux remplacements avec parcimonie, en mettant dans la balance l'efficacité – aussi énergétique – et l'adéquation du véhicule avec les besoins. En tout cas, il n'y a pas de volonté de « faire joujou » avec un nouveau véhicule.

M. Barbuzzi pense que le critère le plus important en l'état, c'est le coût de maintenance. Le critère de l'âge entre certes en compte, mais seulement s'il induit un coût de maintenance élevé. Un montant de CHF 183'000.- n'est pas un investissement négligeable.

M. Walder confirme que, pour évaluer s'il faut changer un véhicule ou non, sont toujours mis dans la balance les amortissements et les coûts liés à ce nouveau véhicule *versus* ce qu'il reste éventuellement d'amortissements et les coûts d'entretien de l'ancien véhicule. Quand il parlait de l'âge du camion, ce n'est pas l'âge en soi qui est un problème, c'est bien le fait que l'entretien de ce véhicule coûte plus cher, sachant aussi que grâce à des développements technologiques, certains nouveaux équipements et véhicules permettent des économies en maintenance mais également en coûts de ressources humaines pour leur utilisation.

Concernant le coût de la machine d'hydrogommage, Mme Decnaeck relève qu'il est indiqué « prix selon offre : CHF 52'000.- ». Cela lui paraît excessif. D'autres offres ont-elles été demandées ? Et quelle est la durée de vie de ce genre de machines ?

M. Walder souligne que la délibération mentionne des prix selon des offres ou des prix catalogues. Toutes ces acquisitions feront l'objet d'une mise en concurrence entre différents fournisseurs. Mais il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de concurrents pour ce modèle de machine d'hydrogommage. En effet, plus le matériel est spécialisé, moins il y a de concurrence ; pour certains modèles, il n'y a tout simplement pas de concurrence. La Suisse étant un petit marché et la Suisse romande un marché encore plus petit, il peut ne pas y avoir plusieurs concurrents pour un modèle particulier.

Vu la tournure de la discussion, M. Calame donne finalement lecture du descriptif de l'appareil : « Une machine qui fonctionne selon un procédé breveté de projection pneumatique de rotation à basse pression. Un mélange air-eau-microgranulat tendre est créé dans une chambre de mélange et expulsé dans un flux homogène et tourbillonnant appelé cône de projection. »

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 071-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE MEDAIR POUR SON AIDE AUX VICTIMES DE LA FAMINE AU SOUDAN DU SUD**

Mme Hiltpold introduit le sujet. La délibération porte sur un crédit humanitaire de CHF 20'000.- pour venir en aide aux personnes se trouvant au Soudan du Sud qui fait l'objet d'une famine déclarée depuis le 20 février par un certain nombre d'organisations internationales. Les conseillers municipaux auront certainement lu dans la presse que la situation au Soudan du Sud est catastrophique. Mme Hiltpold précise aux nouveaux élus que le montant de CHF 20'000.- est toujours le même, quelle que soit l'aide d'urgence et quels que soient le pays et la cause. Le montant est pris sur l'enveloppe du fonds aux pays en développement. Mme Hiltpold invite le Conseil municipal à accepter de donner cette aide qui fera beaucoup de bien à ceux qui en bénéficieront.

M. Maulini a une question de principe. Il votera bien entendu la délibération, mais il suggère de revisiter le principe d'accorder systématiquement CHF 20'000.-, car c'est tout mettre sur un pied d'égalité – le tsunami, la commune de Gondo dans le Valais et le Soudan du Sud –, alors qu'à son avis les situations sont un peu différentes. Il se souvient que le Conseil municipal avait déjà eu cette discussion, et que l'idée d'un montant fixe visait à éviter les débats, éviter le saupoudrage. Il croit que, pour le tsunami, certains avaient proposé de donner davantage et il leur avait été répondu que, pour éviter les discussions, CHF 20'000.- étaient donnés à toute demande d'aide d'urgence. La commune ne pourrait-elle pas revisiter ce concept ?

Mme Hiltpold précise que le montant total est fixé dans le cadre du budget. Une possibilité aussi serait de donner moins d'argent à plus d'entités.

Le Président relève que le Conseil municipal en est à la prise en considération. Si la discussion immédiate est acceptée, il ouvrira le débat. Il met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Maulini relève qu'une somme est donc votée au budget. Cela fait dix ans qu'il siège au Conseil municipal, et on n'a jamais annoncé à ce dernier que tout avait été dépensé et que la commune ne pouvait donc plus rien donner. Cela, il ne l'a jamais entendu... Sa proposition vise juste à ne pas donner systématiquement le même montant.

M. Scheidegger relève que la somme de CHF 20'000.- correspond à moins de CHF 1.- par habitant, ce qui n'est pas grand-chose. Il propose de monter le budget à au moins CHF 1.- par habitant.

Mme Marti suggère que les propositions de ses préopinants soient discutées dans une prochaine commission d'Aide au développement et que le Conseil municipal vote ce soir la délibération telle que présentée.

Mme Hiltpold apporte les précisions suivantes. Le montant utilisé pour ces délibérations provient du 1% de l'ensemble du budget. Ce 1% est réparti ainsi : les dossiers de la Fédération genevoise de coopération pour environ CHF 800'000.-, des coups de pouce pour environ CHF 80'000.- et une enveloppe de CHF 60'000.- pour l'aide d'urgence. Il y a aussi une

enveloppe pour les droits humains. Si ce sont par exemple CHF 22'000.- qui seront donnés, le solde sera pris sur l'enveloppe globale. Il est possible de le faire. D'ailleurs, la commune avait une fois donné un montant de CHF 50'000.- pour une aide d'urgence. Par ailleurs, Mme Hiltpold signale que les aides d'urgence pourraient ne pas faire l'objet de délibérations car le Conseil administratif pourrait décider de les attribuer dans le cadre de cette enveloppe que le Conseil municipal a déjà votée. Mais il semble important que les élus prennent conscience de ces montants versés en aide d'urgence. Enfin, la commission de l'APED attribue aussi les aides.

Mme Molinari trouve intéressant ce débat et comprend la position de M. Scheidegger. Il est cependant important de garder une certaine cohérence dans la manière de distribuer ces fonds et de voir l'ensemble de la chose, sans la saucissonner. Mme Molinari rappelle que la commission APED travaille sur ces questions. Par rapport au principe de cohérence, Mme Molinari propose de voter le crédit tel qu'il est proposé ce soir. Il sera toujours possible de faire un complément par la suite – la famine est une urgence, mais elle sera encore là dans un mois.

M. Mutzenberg abonde dans le sens de Mme Molinari. Il est important de garder les mandats de chaque composante, et notamment de la commission APED. Ce d'autant plus qu'il y a un montant global de CHF 60'000.- pour l'aide d'urgence et que si la somme versée pour l'aide d'urgence d'aujourd'hui est modifiée, les prochains montants risquent d'être modifiés. CHF 60'000.-, cela fait trois fois CHF 20'000.- ; M. Mutzenberg pense qu'il ne faut pas modifier cette répartition.

M. Meyer souligne que la contribution de la ville de Carouge est absolument minimale par rapport aux besoins qui probablement se chiffrent à plusieurs milliards : toute une région est affectée, une population de probablement 2 ou 3 millions de personnes est touchée. La contribution de la commune, qu'elle soit de CHF 20'000.-, CHF 30'000.- ou CHF 15'000.-, est une contribution symbolique. Dans ce sens, différencier le montant des contributions obligerait le Conseil municipal à aller plus loin dans l'analyse et voir s'il existe une différence de complexité et d'urgence dans les différentes interventions – ce qui est impossible parce qu'il faudrait alors connaître les autres contributions qui sont faites. M. Meyer croit que la discussion est sans issue. Il propose de ne pas amender ce montant fixe.

M. Gerster rejoint les propos de M. Meyer. Il regrette que M. Maulini n'ait pas assez bonne mémoire pour s'en souvenir, mais à l'époque, il avait été dit que la commune n'avait pas un baromètre de la misère dans le monde. Il fut un temps où l'aide donnée était de CHF 10'000.-. Ce montant avait été doublé. Et effectivement, il avait été dit qu'il s'agissait d'un montant symbolique pour que la commune marque son aide. Il est impossible de mesurer les différents besoins et de dire : celui-là mérite tel montant, celui-ci tel montant. Encore une fois, l'aide accordée est symbolique et la commune avait arrêté ce montant à CHF 20'000.-. M. Gerster pense que pour les communiers, CHF 20'000.- est quand même un montant conséquent, même si c'est certainement une goutte d'eau par rapport au besoin final, mais au moins la commune fait quelque chose. Relancer le débat, cela signifie devoir en discuter en commission – ce qui représenterait une dépense supplémentaire de CHF 1'500.-. M. Gerster croit donc qu'il faut être sage, maintenir la sagesse ancienne qui avait été mise en place et voter ces CHF 20'000.- qui sont un soutien symbolique de la ville de Carouge contre les catastrophes et la misère dans le monde.

Avant de demander à M. Scheidegger s'il maintient son amendement, le Président attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que, d'un point de vue symbolique, il faudrait éviter un vote négatif.

M. Calame remarque que l'idée de donner CHF 1.- par communier est un joli symbole.

M. Scheidegger renonce provisoirement à son amendement, mais il y reviendra ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **8. MOTIONS**

#### **1. Motion 013-2016 R : Charte d'aménagement du plan guide Carouge-Est**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission Urbanisme Mobilité Aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 23 février 2017 et le rapport a été établi par Mme Besse.

Le Président demande si Mme Besse a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Besse répond par la négative.

La commission propose par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité, une modification de la première invite qui devient : « A faire valider la charte d'aménagement du plan guide Carouge-Est pour que tout nouveau projet de construction à venir dans le périmètre apporte les garanties relatives aux qualités et à l'identité recherchées »

La commission a préavisé favorablement la motion ainsi amendée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président commence par mettre aux voix l'amendement proposé.

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. Baertschi relève en préambule que l'on trouve un peu le prototype de Carouge-Est à la rue du Centurion et à la rue Daniel-Gevril. Avec cette charte, le Conseil municipal fait une déclaration d'intention. Cette déclaration d'intention aura-t-elle une portée ? Elle lui rappelle qu'à l'époque où il travaillait au département des travaux publics, il y avait un magistrat qui voulait être très interventionniste et l'on disait qu'on allait faire un article de loi stipulant : « La mauvaise architecture est interdite à Genève. » M. Baertschi a un peu peur que cette charte soit une sorte de placebo. La véritable intégration se ferait comme dans les tours de Carouge, sur un plan beaucoup plus social. Il n'a rien contre cette charte, mais il s'abstiendra lors du vote car il pense qu'elle n'aura pas beaucoup d'effet et qu'elle est plutôt cosmétique. Il tenait à faire cette déclaration pour que le Conseil municipal n'ait pas d'illusions sur la qualité de l'architecture qu'on trouvera à Carouge-Est.

M. Walder considère que M. Baertschi a raison dans le sens où une charte seule, sans soutien, sans structure et sans mise en œuvre ne sert à rien. C'est bien pour cela que depuis cinq ans, l'architecte, M. Andréa Bassi, accompagne les projets pour inciter les promoteurs et les architectes à ancrer ces lignes directrices de Carouge-Est dans leurs projets. Cela fonctionne plutôt bien, comme le montreront les premiers projets à sortir de terre, qu'il s'agisse en partie des Menuisiers mais aussi du projet Similor. Encore une fois, M. Baertschi a raison, ce n'est pas en décrétant simplement des lignes directrices que celles-ci sont mises en

œuvre. Cela nécessite et nécessitera encore de la part du service de l'urbanisme une présence et une capacité d'écoute, parce qu'en Suisse, les propriétaires gardent une certaine liberté. Cela dit, nombre d'entre eux souhaitent disposer de lignes directrices, et la collaboration fonctionne très bien, mais il faut leur donner le temps, leur dire en amont ce que la commune veut et ne pas venir après la vendange en disant qu'elle refuse leurs projets. Le Conseil administratif a besoin – et c'est aussi le but de cette motion – d'avoir un large soutien par rapport à la vision que le Conseil municipal veut imprimer sur ce quartier, ce qui permet de légitimer la démarche et d'inciter les propriétaires à suivre ces lignes directrices. Et du reste, les promoteurs sont assez demandeurs d'un cadre dans lequel inscrire leurs projets. M. Walder tient à remercier les motionnaires de leur initiative qui permet à la charte d'être formellement validée par le Conseil municipal, ce qui va aussi permettre de mettre à jour le plan guide.

M. Barro s'étonne du manque d'enthousiasme de la part de M. Baertschi. Quand on regarde ce qui a été construit sur la commune dans les années 1960, 1970, 1980, 1990, on constate beaucoup d'échecs. Ce document ne peut en rien amener quelque chose de négatif, il provoque la discussion, la concertation. M. Barro ne voit pas ce que la commune a à perdre et ne comprend vraiment pas la remarque de M. Baertschi. Des exemples existent déjà où les promoteurs ont pu réagir positivement par rapport à cette charte. Si l'on continue à dire que cela ne sert à rien, on continue à faire ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire aller droit dans le mur. C'est un document qui fixe simplement un vocabulaire commun, une base de discussion qui permet d'aller plus loin et surtout de pouvoir garantir, à travers les âges, un fil conducteur aux différents acteurs politiques qui vont se succéder.

M. Baertschi précise qu'il ne votera pas contre la motion. Il a simplement des doutes sur cette définition d'un vocabulaire commun et d'identité carougeoise. Il croit que cette charte ne sera pas d'une grande aide. Cela étant, il se réjouit de la déclaration de M. Walder à propos des efforts fournis par le service de l'urbanisme auprès des propriétaires privés.

M. Prod'hom abonde dans le sens de M. Barro. La zone de développement n'est pas une zone relativement facile, elle est située en bordure du Vieux Carouge, il est tentant, d'un point de vue de plans financiers, de choisir des objectifs qui ne sont pas forcément compatibles avec le Vieux Carouge. La charte fixe des règles qui, certes, peuvent être discutées mais qui cadrent au moins les débats et les velléités tant des promoteurs que de l'Etat – qui voulait à un moment donné maximiser les hauteurs au rondeau, la commune a eu la plus grande peine du monde à éviter une espèce de tour à cet endroit. Il faut soutenir cette charte qui est plus que nécessaire. M. Prod'hom ajoute que le mandataire a fait un excellent travail, l'administration aussi, le service de l'urbanisme a été extrêmement efficace.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion telle qu'amendée.

**La motion telle qu'amendée est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

## **9. POSTULATS**

Il n'y en a pas

## **10. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas

## **11. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## 12. QUESTIONS

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

#### Réponse de M. Walder aux questions écrites de MM. Baertschi et Morex concernant les frais administratifs, les taxes et les émoluments de levée de déchets

Messieurs,

Suite à vos questions écrites déposées lors de la séance du Conseil municipal du 21 février 2017, le Conseil administratif se propose d'y répondre de manière conjointe et vous apporte avec plaisir les éclairages suivants :

Notons tout d'abord que vos deux interpellations ont conduit notre Conseil administratif à demander un réexamen complet des émoluments et taxes perçus dans les domaines que vous avez évoqués. Sur cette base, le Conseil administratif a ajusté les dispositions en la matière, dans la marge de manœuvre légale ou réglementaire qui est la sienne et en regard également de ce qui a cours dans des communes similaires.

Concernant les procédés de réclame visibles depuis le domaine public, le Conseil administratif entend simplifier dès cette année 2017 le dispositif, par la perception d'un émolument de CHF 100.- lors de l'ouverture d'un dossier nouveau, de CHF 50.- en cas de changement et de supprimer toute taxe pour la reconduction d'une situation déjà répertoriées, pour autant qu'une demande annuelle de renouvellement sans modification soit effectuée par le bénéficiaire et au moyen d'un formulaire simplifié qui sera mis en place. Il convient de noter que certains commerces ont pu ressentir la facturation de leur procédé de réclame comme une nouvelle taxe mise en place, alors qu'il ne s'agit que de la régularisation progressive de l'égalité de traitement qui doit être appliquée à tous, ceci sans que la Ville de Carouge n'exerce aucun effet rétroactif à l'égard de ceux qui ne s'étaient pas mis en règle jusqu'ici.

Concernant les terrasses, vous n'êtes pas sans savoir que la mise en place de la LRDBHD constitue un report de charges important et impose aux communes de nouvelles responsabilités, y compris lorsque des terrasses sont situées sur le domaine privé. Sur le domaine public, la loi impose une autorisation annuelle, l'émolument global de CHF 150.- continuera d'être perçu dans ce domaine, ceci au vu du travail conséquent devant être systématiquement conduit avant la délivrance de l'autorisation, en coordination aussi avec les différents services cantonaux. Pour les terrasses sur domaine privé par contre, le Conseil administratif a décidé de ne percevoir un émolument de CHF 50.- qu'au premier traitement puis plus rien pour une simple reconduction sans changement les années suivantes.

Concernant les locations de salles et réservations de matériel, vos interrogations ont alimenté un travail en cours dans les services de manière tout à fait pertinente et nous vous en remercions. Il s'agit ici tout d'abord de pouvoir veiller à ce que les émoluments perçus ne soient pas en disproportion à l'égard de l'ampleur des manifestations organisées. Ainsi notre Conseil a souhaité que les émoluments par service impacté par une réservation soient remplacés par un émolument directement en lien avec le travail généré par la demande. Avec la mise en place de la nouvelle réglementation que nous entendons pouvoir venir vous exposer à l'occasion d'une prochaine commission, une classification critérisée des manifestations de petite, moyenne ou grande ampleur sera intégrée au dispositif et simplifiera la perception d'un émolument unique et proportionné. Enfin et dans la ligne de la demande qui a été faite par votre Conseil pour favoriser les activités carougeoises, des dispositions spécifiques seront proposées relativement à des manifestations ancrées dans la tradition carougeoise afin de pouvoir en favoriser la pérennité.

Concernant enfin la perception de la taxe commerciale pour la levée des déchets, notre Conseil administratif tient à rappeler tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'un nouvel impôt carougeois, mais bien de l'application dans notre Ville de la fin de la tolérance communale ayant pu avoir cours jusqu'ici et décrétée par le Canton. Il s'agit par ailleurs de l'instauration d'une égalité de traitement entre les commerces et entreprises dont les déchets sont facilement quantifiables et qui payaient, en principe, et ceux dont les déchets le sont moins et qui ne payaient rien. Il faut savoir que nos services ont entrepris un recensement complet de la situation de chaque entreprise. Un tiers d'entre elles a déjà répondu ce qui permet d'adapter au plus juste chacune des situations. Enfin, concernant la taxation des micro-entreprises, il faut noter que la Ville de Carouge applique avec une tarification très légère la directive cantonale, comme cela est exigé, dans son état actuel. Il n'est cependant pas exclu que des discussions au Grand Conseil puissent encore amener des modifications législatives ultérieures, auxquelles nos services se conformeront, bien évidemment.

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi concernant les menaces sur la faune et l'environnement suite au déneigement du terrain de football en matière synthétique

Le prestataire en charge de l'entretien du terrain concerné assure le déneigement à l'aide d'un tracteur de jardin muni d'une lame à neige équipée d'un caoutchouc sur la partie en contact avec l'aire de jeux. Le déneigement mécanique s'effectue ainsi sur l'ensemble des terrains du Canton et ne représente aucun risque pour la surface synthétique. Bien que ce procédé entraîne effectivement une partie négligeable des granulats qui composent le terrain, le fait d'effectuer cette tâche à la main ne permettrait pas d'enlever moins de matière. L'entreprise prend soin d'évacuer ce qui déborde sur la Promenade des Orpailleurs après la fonte de la neige.

Les normes de sécurité prévoient qu'une distance de trois mètres entre les lignes de jeux qui délimitent le terrain et les barrières soit respectée de manière à protéger les joueurs en cas de glissade hors du terrain marqué. Les trois autres côtés du terrain n'offrant pas l'espace nécessaire au stockage de la neige, la seule alternative serait d'évacuer celle-ci par camion. Nous avons évalué cette solution qui serait facturée en régie et le coût pourrait varier de CHF 2'500.- à CHF 6'000.- par opération, en fonction de l'épaisseur de la couche et du type de neige. Le service voirie et espaces verts (SVEM) ne préconise pas de retenir cette solution qui aurait un fort impact environnemental puisqu'elle nécessiterait le déplacement de nombreux camions.

Concernant la clôture, celle-ci est effectivement très sollicitée par les tirs de ballons mais nous n'avons pas constaté que le stockage de la neige ait entraîné un dommage particulier.

Par ailleurs, le SVEM effectue, en complément du travail déjà effectué par le prestataire, un nettoyage approfondi de la zone de stockage après la fonte de la neige, ceci pour éviter tout risque de migration des granulats vers l'Arve.

M. Walder ajoute que Mme Lammar viendra prochainement avec une proposition de remplacement du revêtement du terrain synthétique.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant le passage piéton mal balisé à la rue Roi-Victor Amé, angle rue Vautier.

Le service de l'urbanisme a étudié la possibilité de matérialiser, par un marquage au sol, un élargissement du trottoir à l'angle des deux rues, côté Sud, de façon à empêcher les véhicules tournant à gauche en venant de la rue Vautier de couper le virage. Obligeant les véhicules à rester sur leur voie de circulation, sur le côté droit de la chaussée, ce dispositif améliorera la sécurité des piétons s'engageant sur le passage pour traverser la rue Victor Amé. En outre, ce



marquage au sol sera renforcé par la pose de trois potelets qui seront amovibles, de façon à libérer l'espace nécessaire à l'implantation d'une tente lors de manifestations.

Sous réserve de la validation par la DGT de ce dispositif, ce dernier sera mis en place sans délai.

Nous espérons que ce dispositif répondra à la problématique, tout en sachant que ce problème existe depuis longtemps et qu'il y a toujours un danger à cet endroit.

#### Réponse de Mme Hiltpold à la question écrite de M. Baertschi concernant la Fondation des parkings

Mme Hiltpold rappelle en préambule qu'après avoir déjà posé une question écrite et obtenu une réponse écrite en novembre 2016, M. Baertschi avait constaté que les agents de la Fondation des parkings avaient verbalisé un véhicule de la poste. Il se demandait si la Fondation des parkings retirait automatiquement l'amende infligée et si une telle bavure ne serait pas de nature à confirmer l'attitude de harcèlement envers les habitants et commerçants riverains, dont se plaignent nombre de bordiers dans le secteur du Vieux-Carouge.

La réponse est la suivante.

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 21 février 2017, les éléments de réponse vous ont été directement communiqués par M. Gaëtan MASCALI, Directeur du Service du stationnement de la Fondation des Parkings, dans le cadre de la Commission de la sécurité du 9 mars 2017. Il sied de préciser que lesdits éléments figurent au procès-verbal.

Effectivement, une commission de la Sécurité présidée par ledit M. Baertschi a été tenue le 9 mars, avec audition des responsables de la Fondation des parkings.

#### Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Baertschi concernant l'utilisation des toilettes du Boulodrome

Pour rappel, M. Baertschi demandait pourquoi les pique-niqueurs du bord de l'Arve n'ont depuis très récemment plus la possibilité d'utiliser les toilettes du Boulodrome et s'il est possible de faire quelque chose. Ce à quoi Mme Lammar avait répondu qu'il y avait peut-être une question d'heures d'ouverture.

Les toilettes du Boulodrome restent ouvertes tous les jours durant les heures d'ouverture au public de 8h00 à 23h00 et sont fermées le soir par le SIR.

Seules les portes d'accès du sous-sol sont fermées à 19h00 dès la fin du service des concierges.

Les portes situées au rez du bâtiment restent quant à elles ouvertes jusqu'à 23h00, heure de fermeture par le SIR.

S'il y a eu un dysfonctionnement ponctuel par rapport à l'horaire usuel décrit ci-avant, je vous prie de nous en communiquer la date et l'heure exacte afin que le SCES puisse vérifier ce qui s'est passé, mais *a priori* les toilettes du boulodrome sont accessibles au public de 8h00 à 23h00.

### **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

#### Questions écrites

Mme Uldry : Accès tir au canon

Je souhaite savoir ce qui va être entrepris par le Conseil administratif envers les CCF afin de garantir un accès automobile lors des manifestations du Tir au Canon. Pour rappel cela consiste en 2 week-ends pendant la Vogue et un samedi au printemps où des personnes âgées ou à mobilité réduite souhaitent se rendre à ces événements, sans oublier l'aspect logistique et matériel. Le comité ayant été mis au courant lundi passé du fait que l'accès serait obstrué et uniquement piétonnier de juillet 2017 à 2019.

Merci de faire le nécessaire afin que le tir se passe bien.

Mme Decnaeck : Accueillir à Carouge l'installation de Rithy Panh baptisée « Exils »

Le cinéaste cambodgien Rithy Panh était l'hôte d'honneur du Festival du Film et Forum International sur les droits humains qui s'est déroulé du 10 au 19 mars à Genève. Il a été accueilli dès janvier en résidence d'artiste à Meyrin pour préparer une installation baptisée « Exils ».

Cette installation a été placée dans la cour de la maison communale de Plainpalais, le lieu central du FIFDH (Festival du film et Forum international sur les droits humains). Rithy Panh a puisé parmi les milliers de photographies évocatoires des exils que n'ont cessé de provoquer les troubles mondiaux du XXe et du XXIe siècles pour concevoir une œuvre grandiose. Il a mélangé des vidéos, des fragments, des collages, des objets ainsi que de nombreuses photographies des plus grands photographes internationaux.

Pour construire ce mur d'images, il a utilisé des images fournies par les banques de données de l'Agence France Presse, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et il a aussi utilisé des photos personnelles amenées par les immigrants d'origines diverses vivant à Genève.

Cette situation a été créée pour le FIFDH mais elle est amenée à être déplacée, développée ailleurs, à voyager.

Avant qu'elle ne parte à l'étranger, pourquoi ne pas accueillir cette installation à Carouge afin de faire découvrir aux Carougeois une magnifique exposition qui rend hommage aux réfugiés, aux exilés du monde entier.

D'après Isabelle Gattiker, directrice du FIFDH, cette exposition est facilement démontable et transportable. Isabelle Gattiker serait ravie que Carouge accueille cet événement artistique riche d'humanité qui permettrait de faire découvrir aux habitants de notre Commune, le magnifique travail de Rithy Panh, un cinéaste de renommée internationale.

Né au Cambodge, rescapé des camps de travail des Khmers rouges dans lesquels il perdit ses parents et une partie de sa famille, Rithy Panh rejoint en 1979 le camp de Mairut en Thaïlande puis arrive en France en 1980. En 1985 il fait des études de cinéma à IDHEC à Paris. Il dédie la plupart de ses films à son pays d'origine traumatisé par le génocide d'une violence extrême. Il a été plusieurs fois primé au festival de Cannes.

Accueillir à Carouge la magnifique installation de Rithy Panh, ce serait rendre hommage à tous les exilés vivant sur notre Commune.

« L'avantage d'une exposition de photographie c'est que l'image reste fixe, contrairement aux reportages à la télévision qui passent vite, ce qui participe même à l'effacement. On peut rester devant, réfléchir, partager, échanger. » Rithy Panh

Questions orales

#### M. Voignier : Accès périmètre antenne des Tours

M. Voignier souhaite savoir pourquoi les potelets obstruant l'accès entre la rue du Centenaire et l'avenue Vibert ne sont pas systématiquement remis en place après le passage des services communaux. Les potelets ont pourtant été rénovés et leur système de fermeture est adéquat. M. Voignier demande également si les bacs à fleurs situés à proximité de la fontaine et de la pharmacie peuvent être déplacés. Il s'agirait d'empêcher l'accès au périmètre des Tours de Carouge aux véhicules, qui peuvent actuellement y pénétrer par le trottoir. Au printemps la population recommence à utiliser les lieux, il est dommage que des véhicules les occupent.

M. Walder remercie M. Voignier pour ces deux remarques. Ces questions seront suivies avec attention afin de protéger ces espaces. Concernant les potelets bloquant l'accès entre les deux tours, il sera rappelé aux équipes communales de les remettre systématiquement en place.

#### M. Calame : Carte postale de Carouge

Interpellé par la population, M. Calame fait part des regrets que la Ville de Carouge n'émette pas de cartes postales représentant de belles vues de la commune. Il rappelle que ce mode de communication est encore utilisé par certaines personnes. M. Calame expose aux Conseillers municipaux deux cartes trouvées à la vente, dans une librairie et à la poste. Les photos sont datées et peu attrayantes. Ces cartes véhiculent l'image de Carouge. M. Calame demande donc s'il est prévu d'en éditer de nouvelles, et si tel est le cas, dans quels délais.

Mme Lammar expose qu'il existe des cartes postales de Carouge. La mairie dispose en effet d'un stock au Service des affaires culturelles et de la communication, qui sera mis à la disposition de la population. Les images ne sont pas toute récentes, mais il y a néanmoins de très jolies vues, notamment du marché et de la rue de Carouge. Il est proposé d'écouler ce stock avant de réfléchir à l'édition de nouvelles cartes postales.

M. Calame précise que la Poste tente déjà d'écouler le stock des années 60. Les cartes de Tom Tirabosco sont assez vendues, mais c'est plus compliqué pour les vues de la ville, en raison de l'offre à disposition. De plus, sur les cartes postales plus récentes qu'il a trouvées, il y a des éléments sensiblement différents à la réalité.

Mme Lammar confirme qu'il s'agit d'une bonne question, qui sera étudiée. Dans l'immédiat, les cartes dont la commune dispose déjà seront rendue plus accessibles à la population.

#### Mme Marti : Réfugiés sur Carouge et emplois

Mme Marti a entendu la communication relative au PEJ. Elle souhaite savoir si l'initiative peut également profiter aux jeunes en foyers et si la communication a été diffusée à l'Hospice général. Avec le Permis N, les réfugiés peuvent travailler après trois mois de résidence. Certains rencontrent néanmoins des problèmes car ils n'obtiennent que le Permis F, qui est provisoire. A ce propos, Mme Marti invite à aller voir l'exposition sur la place de Sardaigne, soutenue par la Mairie de Carouge. Elle demande si les jeunes qui peinent à trouver un emploi en raison de leur permis provisoire, alors qu'ils passent au minimum six ans en Suisse, sont aussi conviés au « Recrutement en direct spécial Carouge » prévu le 29 mars à la salle des fêtes.

Mme Hiltpold vérifiera la question. Si tel n'était pas le cas, et si jugé utile, le nécessaire sera fait avant l'événement. Elle précise que la situation de ces jeunes est très suivie.

Mme Marti indique que Carouge Accueil communiquera l'information à ces jeunes.

#### Mme Molinari : Accès au parc Batelle

Mme Molinari rappelle que les trois nouveaux bâtiments du Clos de Pinchat comptent 113 appartements et de nombreux habitants. Le trottoir pour accéder à ces logements est néanmoins dans un état déplorable. Elle propose d'améliorer le passage par l'ouverture du grillage du parc Batelle. Cela permettrait aux habitants, et notamment aux enfants qui se rendent à la Maison de quartier, à l'EVE des Grands-Hutins et à l'école de la Tambourine, d'éviter de passer par la route actuellement dangereuse. Mme Molinari a conscience qu'une discussion est en cours avec le Canton concernant la propriété foncière du parc. Mais dans l'attente, l'ouverture de ce passage profiterait à de nombreuses personnes.

M. Walder indique que ce périmètre fait l'objet d'un PLQ, préavisé favorablement par le Conseil municipal et en cours de validation par le Conseil d'Etat. Une démarche participative a été lancée en parallèle pour le réaménagement de tout le secteur Tambourine-Batelle, qui comprend le parc. Cette démarche vise à faire part rapidement des délibérations pour les premiers réaménagements. M. Walder précise qu'il est prévu de fermer le parc Batelle à la circulation depuis le Rondeau. Cela nécessite la création d'un autre accès au parc pour la HES, depuis la route de Troinex. La demande de Mme Molinari sera étudiée. Il faudrait néanmoins créer un chemin en plus de l'ouverture du grillage. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une parcelle communale, il faudra en discuter avec le Canton. M. Walder informera le Conseil municipal des suites de cette question. Finalement, il indique que le réaménagement du chemin de Pinchat est un projet prioritaire pour le Canton, en raison de la voie de bus qui y est prévue. Il est vraisemblable qu'un crédit d'étude, voire d'étude et de réalisation soit prochainement proposé au Conseil municipal à ce propos.

Mme Molinari remercie M. Walder pour sa réponse. Elle signale qu'un chemin est déjà prévu à cet endroit dans le PLQ préavisé.

#### M. Morex : Courrier et Théâtre des Amis

M. Morex relève que les difficultés avec le Théâtre des Amis semblent épineuses et ont abouti à une solution insatisfaisante : la fermeture du Théâtre des Amis. Il se demande si Mme Lammar a pris le projet à la légère, raison pour laquelle elle aurait tant tardé à répondre aux courriers. En effet, la réponse du Conseil administratif au courrier du Théâtre des Amis daté du 1<sup>er</sup> février n'a été envoyée qu'en mars, sous prétexte des vacances scolaires.

Mme Lammar ne peut accepter ce genre de remarques. Le Conseil municipal doit prendre connaissance de l'historique de la situation et notamment de tous les courriers échangés depuis décembre 2016. En résumé, le Conseil administratif a appris en décembre 2016 par M. Crettaz, président de l'Association du Théâtre des Amis, que M. Pastor quittait la direction du Théâtre à fin 2017. Dans son courrier, le président se réjouissait néanmoins du fait que le théâtre fonctionne bien, avec un public fidèle et une subvention de la commune acquise. Il informait par ailleurs le Conseil administratif que le successeur de M. Pastor avait été nommé. Sachant que le théâtre est subventionné à hauteur de 930'000.- sur un budget d'environ 1'600'000.-, la conseillère a été surprise que la direction ait été remplacée sans que la commune en soit informée. Le Conseil administratif a donc mis la signature de la nouvelle convention en suspens, dans l'attente d'une rencontre avec le nouveau directeur. Le Conseil municipal avait été mis au courant de ce fait lors de sa dernière séance. Le courrier du 28 février qui a été lu lors du présent Conseil municipal fait suite à de nombreux échanges par courrier et téléphone entre le Conseil administratif et le Théâtre des Amis. Un rendez-vous avait d'ailleurs été fixé avec le nouveau directeur, mais il a été annulé suite à une intervention

de l'Association du Théâtre des Amis. Le dernier courrier du Théâtre est daté du 12 mars, il y a été répondu le 21 mars. L'ensemble des documents seront disponibles avant la Commission culture du 6 avril. Mme Lammar demande si M. Morex souhaite qu'elle donne lecture du dernier courrier.

M. Morex ne demande pas la lecture du dernier courrier.

Mme Lammar propose de faire de la prochaine Commission culture une Commission TCR afin que tout le Conseil municipal soit convié, le 6 avril à 20h.

M. Morex ne demandait pas un historique, il s'étonnait juste du délai de réponse.

#### M. Baertschi : Théâtre des Amis

M. Baertschi regrette que la séance ait été mal gérée concernant la question du Théâtre des Amis, même si c'est probablement lié au règlement du Conseil municipal. Il remarque que le milieu du théâtre a l'habitude des conflits, la Commune avait déjà eu des problèmes du même ordre avec MM. Rochaix et Wod dans les années 75-80. M. Pastor a eu un engagement total pour le Théâtre des Amis, mais ne réussit pas à conduire correctement sa succession. M. Baertschi relève finalement que Mme Lammar a toujours soutenu le Théâtre des Amis. Au vu du comportement de l'Association, il estime qu'il est incorrect de lancer des accusations publiques à l'encontre de la magistrate.

Mme Lammar regrette la tournure des événements. Le Conseil administratif souhaitait simplement rencontrer la personne désignée par l'Association pour porter le Théâtre, afin de s'assurer de sa vision pour l'avenir du Théâtre. Il était de plus souhaitable qu'il soit partie prenante à la convention, dans la mesure où cette dernière s'étend jusqu'en 2020. Le Conseil administratif souhaitait en outre que la convention soit modifiée, afin notamment de mettre certaines règles en place pour les futurs changements de direction au Théâtre des Amis. Ces nouvelles règles demandent la mise en place d'un appel à candidatures ouvert en cas de changement de direction. Elles précisent également que le Conseil administratif doit en être informé en amont, et que la Commune souhaite pouvoir participer aux discussions. L'objectif de ces règles n'est pas de pouvoir mettre un veto sur la nomination du directeur, mais de garantir la diffusion de l'information. Le désaccord avec le Théâtre porte sur ces éléments, et sur un autre point de la convention. L'ensemble des éléments seront expliqués lors de la Commission culture du 6 avril.

Mme Lammar trouve la situation regrettable, elle a toujours défendu le Théâtre des Amis, qui a toujours fait un très bon travail jusqu'à présent. Ce travail n'est pas remis en cause. Elle espère qu'une solution pourra être trouvée et que le Théâtre sera ouvert à la discussion afin de régler la situation et signer la convention.

Le Président remarque qu'il n'a fait qu'appliquer le règlement dans la direction de la séance. Il a été donné lecture des courriers que le Bureau avait en sa possession.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20.